



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT POUR L'EXPLOITATION
D'UN ÉTABLISSEMENT ASSOCIATIF DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Article 5 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle

Je soussigné(e),

(Prénoms / Nom de naissance / Ep.-Div.-Vve / Nom d'usage)

Né(e) le

à

(Ville)

(Code postal)

(Pays)

Domicilié à :

Sollicite le renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement associatif de la conduite automobile et la sécurité routière :

Nom de l'établissement :

Adresse :

N°Tél :

Mail :

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, ainsi que l'authenticité des documents que j'y joins.

Je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir dans mon établissement dans les cinq ans à compter de la date d'agrément.

A, le

Signature:



COMPOSITION DU DOSSIER

- Demande datée et signée sur le formulaire (ci-dessus) ;
- La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement ainsi que leur lieu de domicile ;
- Photocopie recto-verso de l'autorisation d'enseigner de chaque enseignant ;
- Photocopie de la justification de la propriété ou de la location des véhicules d'enseignement ;
- Photocopie des attestations d'assurance des véhicules d'enseignement ;

Nota Bene : Vous devez demander **le renouvellement de l'agrément au minimum deux mois avant la date de fin de validité.**

Article 4 de l'arrêté du 8 janvier 2001, l'association doit adresser au préfet, chaque année, avant le 31 mars, un rapport d'activité concernant la formation à la conduite et à la sécurité routière de l'année antérieure et une copie de la convention ou des décisions d'attribution de subventions de l'année en cours.

Dossier à déposer ou à envoyer à (dans le département de résidence du demandeur) :
Direction Départementale des Territoires – Prévention des Risques et Animation Territoriale -
Éducation Routière – 20 rue de la Providence – 86020 POITIERS
Tél : 05 49 54 77 48 - Courriel: educationroutiere86@vienne.gouv.fr